# Proposition relative à la création d’une tâche consistant à étudier les applications de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle

*Document établi par la Délégation de la Fédération de Russie*

## Généralités

1. La chaîne de blocs est un registre public numérique protégé contre tout accès non autorisé. La base de données distribuée stocke les informations sur toutes les transactions des participants au système sous la forme d’une “chaîne de blocs” (chaîne de blocs).
2. Les participants ne voient que les transactions les concernant et le système de protection cryptographique garantit la fiabilité et la cohérence des données.
3. Le principal avantage lié à la chaîne de blocs réside dans la possibilité d’accélérer les processus de vérification, de réduire les coûts de vérification des données ou des transactions et les risques grâce au contrôle décentralisé.
4. Toute modification des données dans la chaîne de blocs n’est possible que si les participants au réseau confirment la légitimité de la transaction conformément aux règles générales. Cela permet d’utiliser la chaîne de blocs comme preuve documentaire, confirmant le transfert d’actifs numériques ou le stockage des informations ainsi que la conformité des procédures aux règles.
5. La chaîne de blocs est considérée comme une technologie susceptible de transformer les processus métier et les principes d’interaction avec les régulateurs. L’engouement pour sa mise en œuvre augmente dans le monde et des projets pilotes ont été lancés principalement par des banques, des sociétés spécialisées dans la technologie financière, des détaillants, des entreprises industrielles et entreprises de transport et des organismes publics.
6. Un grand nombre d’entreprises technologiques et de fournisseurs de services collaborent avec des groupements d’entreprises, par exemple Enterprise Ethereum Alliance et Hyperledger Projects, qui mettent au point conjointement des solutions innovantes pour le traitement postérieur à la transaction, le suivi des marchandises dans la chaîne d’approvisionnement et l’enregistrement des transactions pour l’audit.
7. Récemment, le nombre de brevets délivrés pour des inventions portant sur la technologie de chaîne de blocs a augmenté (285 demandes ont été présentées à Rospatent au cours du premier trimestre 2018).
8. Un certain nombre d’offices de propriété industrielle ont déjà commencé à étudier les possibilités offertes par la technologie. Un certain nombre d’évènements et de conférences ont été organisés pour faire connaître à la communauté des inventeurs et aux conseils en brevets les avantages de cette technologie et stimuler l’activité inventive.

Par exemple :

* 1. Rospatent a organisé les activités suivantes :
		+ Hackathon for blockchain solutions for business – <https://it-events.com/events/11656>
		+ Conférence internationale “Digital transformation: Intellectual Property and blockchain technology” – <http://ip-blockchain.ru>/
	2. L’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle a organisé l’événement “EU Blockathon 2018” : [https://euipo.europa.eu/ohimportal/Web/observatory/blockathon](https://euipo.europa.eu/ohimportal/web/observatory/blockathon)
1. La technologie de la chaîne de blocs peut être appliquée pour enregistrer et protéger les droits de propriété industrielle :
	* + - La chaîne de blocs peut être utilisée au moment de la cession de droits de propriété intellectuelle; elle peut enregistrer le contrat directement dans le registre distribué, en attendant que les vérifications nécessaires soient faites. Leur enregistrement sera également stocké dans la chaîne de blocs, ce qui réduira considérablement le délai d’enregistrement de la cession d’un droit.
			- La chaîne de blocs peut être utilisée comme un registre distribué pour organiser des répertoires sécurisés d’informations sur l’enregistrement d’objets de propriété industrielle, simplifiant l’accès aux informations concernant les documents prioritaires.
2. La Fédération de Russie soumet à l’examen et l’approbation du CWS la proposition relative à la création d’une tâche dans son programme de travail afin d’étudier la possibilité d’utiliser la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle, et consistant notamment à :
	* + - Élaborer un modèle permettant de normaliser l’utilisation de la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle, de traitement de l’information en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation;
			- Établir une proposition de norme de l’OMPI applicable à la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle, de traitement de l’information en matière de propriété intellectuelle et leur utilisation.
3. Les résultats seront présentés au CWS pour examen.

[Fin de l’annexe II et du document]